

Désignation d'un expert indépendant par le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de la société Radiall (la « Société ») s'est réuni ce jour et a pris acte du dépôt auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), le 10 octobre 2016, du projet d'offre publique simplifiée visant les actions de la Société (l'« Offre »), en lien avec la radiation de ses titres, initiée par la société Hodiall et les autres membres du concert Gattaz (le « Concert »).

Il est précisé que le Concert détient au jour du dépôt du projet d'Offre 1.600.949 actions et 3.104.209 droits de vote de la Société, représentant 92,17% du capital et 95,80% des droits de vote.

Dans ce cadre, le Conseil de Surveillance a désigné le cabinet Ledouble, représenté par Monsieur Cretté, en qualité d'expert indépendant qui sera chargé d'émettre, en application de l'article 261-1 I, 1° du règlement général de l'AMF, un rapport sur les conditions financières du projet d'offre publique.

Le rapport de l'expert indépendant et l'avis motivé du Conseil de Surveillance de Radiall figureront dans le projet de note en réponse établi par Radiall, qui sera soumis au visa de l'AMF selon les modalités prévues par la réglementation applicable.

A propos de Radiall

Radiall conçoit, développe et fabrique des composants électroniques destinés aux applications de la communication sans fil, à la télématique automobile et aux équipements militaires et aéronautiques. Code ISIN : FR0000050320 – Eurolist B – NYSE Euronext.

www.radiall.com

VOS CONTACTS



Guy de Royer Tél: 33(0)1 49 35 35 51 guy.deroyer@radiall.com



Gilles Broquelet Tél: 33(0)1 80 81 50 00 gbroquelet@capvalue.fr